

Wickham, S., *L'espace industriel européen*, Calmann-Lévy, Paris 1969, 265 p.

Jean-Pierre Thouez

Volume 5, numéro 1, 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700405ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700405ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Thouez, J.-P. (1974). Compte rendu de [Wickham, S., *L'espace industriel européen*, Calmann-Lévy, Paris 1969, 265 p.] *Études internationales*, 5(1), 150-151. <https://doi.org/10.7202/700405ar>

par l'Administration, ce qui a valu aux assemblées françaises le nom de « Chambres d'enregistrement » et ce qui est conforme en même temps à l'idée « que la majorité gouverne et que la législation est l'expression naturelle de son action ».

Même au niveau du recrutement, le système semble faire défaut. Ainsi, le député gaulliste doit moins son succès à la valeur de ses qualités et de ses mérites qu'au « label national dont il est investi ». N'est-ce pas la situation qui prévaut depuis longtemps au Québec et, en particulier, depuis les élections d'octobre 1973 ?

Tout ceci n'est que la conséquence du principe majoritaire et s'applique aussi bien aux institutions françaises qu'aux régimes issus du parlementarisme britannique. Au Canada ou au Québec, on adresse depuis longtemps les mêmes reproches aux institutions en place. Mais il n'est pas sûr, comme semble le penser l'auteur, que l'on doive copier certaines institutions américaines pour corriger les défauts les plus importants du système français, puisque finalement les institutions ne sont vraiment que ce qu'en font les hommes, comme la situation actuelle aux États-Unis vient amplement le confirmer.

Mais, Pierre Avril ne se borne pas à établir les facteurs qui ont amené le déclin du Parlement ; il cherche aussi à proposer quelques solutions qui permettraient à l'institution parlementaire de jouer encore un rôle dans la vie politique contemporaine. Ainsi, un Parlement moderne, selon l'auteur, a pour rôle « d'éclairer la signification des enjeux de la politique générale de manière que ne se crée pas un fossé infranchissable entre une technocratie qui prétend maîtriser les problèmes et la masse du public qui subit sans pouvoir juger » (p. 135).

Dans cette optique, le député serait appelé à servir de relais entre les électeurs touchés par les lois dans leur vie quotidienne et la technocratie qui fixe les options et prépare les décisions. Il accomplirait alors un rôle d'ombudsman ou d'intermédiaire, bien qu'il y ait danger qu'il s'en tienne uniquement à un travail d'« assistance sociale ».

Mais il y a plus, puisque le Parlement doit aussi exercer une fonction d'information et de pédagogie de façon à faire ressortir pour la population les éléments des grands débats qui dominent l'avenir de la société. Pour accomplir

une telle tâche, faut-il se fier simplement aux députés en place ou accorder un rôle majeur aux partis eux-mêmes ? En d'autres termes, les partis politiques, croyons-nous, ne devraient-ils pas se transformer de partis de cadre ou de rassemblement qu'ils sont trop souvent en partis de masse capables de mobiliser une bonne partie de la population et de la former ou de l'éduquer politiquement ?

En somme, il ne s'agit pas simplement de constater un fait – le déclin du Parlement –, mais il faut en analyser les causes et proposer certaines solutions, ce que fait avec clarté et précision l'ouvrage de Pierre Avril. Dès lors, il s'agit moins de se demander à quoi sert le Parlement que d'essayer de lui trouver des rôles nouveaux dans la société actuelle. Si ses fonctions de législation et de contrôle sont fortement réduites, il faudrait peut-être alors lui assigner des fonctions plus sociologiques : ombudsman permanent de la population, information et éducation de la société de façon à ce que la politique ne soit plus réservée à quelques initiés, mais soit le lot de toute la population, ce qui donnerait enfin un sens au mot « démocratie ».

Réjean PELLETIER

*Science politique,
Université d'Ottawa*

WICKHAM, S., *L'espace industriel européen*, Calmann-Lévy, Paris 1969, 265p.

L'ouvrage de S. Wickham sur « l'espace industriel européen » est particulièrement intéressant tant dans la forme que dans le fond, même si l'on n'est pas d'accord avec les idées de l'auteur. Le style est clair et l'ouvrage s'adresse par conséquent à tous les publics.

Pour l'auteur, l'Europe (dont la CEE ne constitue qu'une partie) est nécessaire, malheureusement elle apparaît aujourd'hui particulièrement exposée aux aléas du commerce international, mouvements de capitaux d'un côté, et aux nationalismes de l'autre, qui accentuent la divergence des partenaires. Depuis que ce livre a été écrit, la Communauté s'est élargie et les problèmes se sont compliqués, mais il ne semble pas que la thèse de l'auteur ait changée ; pour lui, il faut accélérer le processus d'intégra-

tion en libéralisant non seulement les obstacles douaniers mais aussi les barrières modernes plus subtiles (fiscalité, tarification, etc.).

Cet objectif se réalisera par l'intermédiaire de l'industrie « force motrice » de la société et de l'espace. Mais cet espace industriel est concurrentiel (somme des marchés) en d'autres termes, le marché (même oligopolistique) est collectivement avantageux par rapport à une planification initiale (même idéalement correcte). De plus, cette pression concurrentielle dépend de l'ouverture sur l'extérieur, d'où l'importance de l'élargissement progressif du marché européen pour le mécanisme et ses implications géographiques.

L'auteur anticipe donc un marché commun à l'échelle de l'Europe. Cette thèse laisse à désirer pour plusieurs raisons, il ne me semble pas que l'on puisse réaliser l'Europe sans un pouvoir « politique » européen (l'exemple récent de la crise de l'énergie constitue un bon exemple de la faiblesse actuelle de l'Europe); en second lieu, on peut reprocher aux dirigeants et responsables publics la position d'« économisme », en d'autres termes, on n'a pas tenu compte des bouleversements sociaux de processus économique dont le phénomène de concentration ne représente qu'une facette parmi d'autres; en troisième lieu, l'intégration industrielle ne doit pas être isolée des autres formes d'intégration. Plus intéressante apparaît l'étude de l'espace industriel européen, étude claire des processus et des structures de l'industrie éclairée par des données statistiques et des graphiques. C'est surtout pour ce développement que nous conseillons de lire et de méditer cet ouvrage.

L'auteur prend soin de distinguer dans son analyse entre le court terme et le plus long terme. Ainsi, dans un premier temps, la concentration devrait s'accompagner nécessairement d'une réduction de l'espace industriel européen, et dans un second temps (5 à 10 ans), d'un enrichissement par la diversification. On peut certes se demander de quel droit les populations géographiquement excentriques (comme la Bretagne, le pays basque...) doivent faire les frais d'une telle politique à court terme au nom de la concurrence! Voilà bien une thèse assez compromettante très voisine de celle de la croissance à tout prix et à n'importe quel coût!

Certes, les problèmes de la concentration dépendront de la structure régionale et indus-

trielle, du produit... Mais l'état de sous-développement à court terme ne fera qu'exaspérer les nationalismes. On peut cependant considérer les effets compensateurs permettant de maintenir industries et population sur place mais ils n'ont guère de poids. « La raréfaction globale des usines à travers le paysage européen est une certitude. » (p. 137) Prenons le cas des petites villes, quel type de reconversion peut-on envisager? Le tertiaire est comme toujours le remède le plus simple, on ne peut que se poser des questions sur l'idée d'un « supermarché » européen tel que formulé par S. Wickham et que l'on retrouve sensiblement en partie dans la réalité.

Jean-Pierre THOUËZ

Géographie,
Université de Sherbrooke.

DROZ, Georges A. L., *Compétence judiciaire et effets des jugements dans le Marché commun (Étude de la convention de Bruxelles du 27 septembre 1968)*, (Préface de Henri BATIFFOL), Librairie Dalloz, Paris, 1972, 577p.

Cet ouvrage est une étude de la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions, en matière civile et commerciale signée par les six membres originaux du Marché commun. Elle est en vigueur depuis le début de 1973. Droz a donc eu le mérite et l'originalité de terminer et de publier une analyse presque exhaustive d'une convention avant que cette dernière n'ait même pris effet. Pour un résumé de l'ouvrage de l'auteur, on peut d'ailleurs se reporter à son article « Entrée en vigueur de la Convention de Bruxelles concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale » (*Revue critique de droit international privé*, 1973, p. 21).

Le livre est divisé en trois grandes parties. La première traite de la compétence judiciaire internationale. La nouvelle règle de compétence est à l'effet que les personnes domiciliées sur le territoire d'un État contractant sont atraites, quelle que soit leur nationalité, devant les juridictions de cet État. C'est consacrer l'adage